ASSEMBLEE TERRITORIALE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le 4 Février 1963.

VOEU

L'Assemblée Territoriale prie le Gouverneur de la Polynésie, représentant l'Etat dans le Territoire, d'exprimer au Gouvernement l'émotion ressentie par les populations, à l'annonce du projet d'installation aux Iles Gambier d'une base d'experiences nucléaires.

Persuadée que le Gouvernement a examiné, avant de prendre sa décision, toutes les possibilités qui lui étaient offertes d'installer cette base ailleurs qu'en Polynésie Française, demande instamment que des études très poussées soient menées par des techniciens et que toutes précautions soient prises pour éviter tant des transferts que des risques physiologiques aux populations,

Met l'accent sur le service que la Polynésie, par sa configuration géographique, qui par ailleurs, est un lourd obstacle à sa croissance, peut rendre à la Nation.

Attend de la Métropole qu'un effort d'investissements publics d'une particulière ampleur soit consenti dès aujourd'hui en faveur de ce Territoire en voie de développement, aux ressources limitées, au standing de vie encore insuffisant, dont l'économie, voir le climat social, risquent d'être profondément perturbés par l'afflux massif d'un nombre important de techniciens à hauts salaires.

L'Assemblée Territoriale exprime au Général de Gaulle sa respectueuse confiance et la certitude dans laquelle elbest qu'il se penchera sur ses préoccupations avec toute l'affection qu'il porte à un Territoire lointain mais fidèle.